



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Budget commune 37500
Objet : décisions modificatives

Je soussigné, ROGER ROUX, Maire de la commune de Beaulieu-sur-Mer, certifie que la décision modificative n°1 transmise ce jour correspond bien aux crédits votés lors du budget primitif et ceux votés lors du conseil municipal du 10 novembre 2022.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Beaulieu-sur-Mer le 30 novembre 2022

ROGER ROUX,

Maire de Beaulieu-sur-mer

